

L'anglais Euro : pour qui ?

L'anglais Euro est ouvert en priorité aux élèves ayant suivi un enseignement « section européenne » ou « anglais renforcé » au collège.

Afin de suivre cet enseignement avec profit, il est nécessaire de :

- faire déjà preuve d'une **bonne maîtrise de l'anglais**, à l'écrit comme à l'oral,
- **s'intéresser à la culture** des pays anglophones, et faire preuve d'ouverture d'esprit,
- être prêt à **s'investir**, tant en classe que dans le travail personnel à la maison, pour développer ses compétences (tant écrite qu'orale) et ses connaissances, afin d'atteindre le niveau C1 visé.

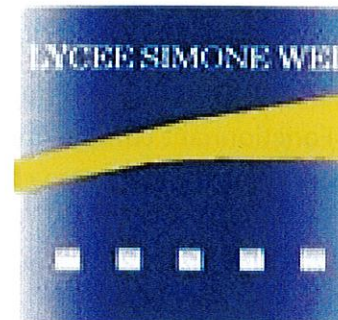
Le lycée Simone Weil offre 96 places en option Anglais Euro : 24 places pour la DNL physique-chimie et 72 pour la DNL Histoire-Géographie (3 groupes de 24 élèves).

Une sélection est réalisée lors de l'inscription en seconde, basée sur les bulletins de 3^{ème} et un dossier à demander auprès du collège sur lequel il faudra préciser la DNL choisie.

A quoi ça m'engage ?

L'inscription en seconde implique un engagement à suivre l'option sur la totalité de l'année scolaire.

La poursuite en première implique un engagement à suivre l'option sur la totalité du cycle terminal (première et terminale).



L'ANGLAIS « EURO » au lycée SIMONE WEIL

L'anglais Euro, qu'est-ce que c'est ?

Une section européenne a pour but d'offrir aux élèves l'opportunité de **s'investir dans une langue vivante**, en l'occurrence l'anglais, mais aussi **d'enrichir leur culture** en étudiant de près **les mondes anglophones**, dans leur variété et leur complexité.

Le choix de l'option Anglais Euro permet aux élèves **d'acquérir de nouvelles compétences**, notamment grâce à l'enseignement d'une Discipline Non Linguistique (DNL) : l'Histoire-Géographie ou la Physique-Chimie. La DNL est alors enseignée en anglais. Elle leur permet de **s'ouvrir à l'International et au dialogue interculturel** ainsi que **d'être mieux préparés à la mobilité professionnelle**.

Possibilité de passer gratuitement et au lycée le **Cambridge English Certificate** (CEC - Certification de Cambridge) niveau B2 avec sortie niveau C1 possible.

L'Anglais Euro, comment ça marche ?

L'anglais Euro est un enseignement spécifique qui s'ajoute aux enseignements obligatoires. Fonctionnant comme une option, elle est cumulable avec toute autre option de votre choix.

en Seconde

- 3h d'anglais d'enseignement obligatoire
- 1h d'anglais spécifique "Euro"
- 1h de DNL (physique-chimie ou Histoire-géographie)

en Première

- 2,5h d'anglais d'enseignement obligatoire
- 1h d'anglais spécifique "Euro"
- 1h de DNL (physique-chimie ou Histoire-géographie)

En terminale

- 2h d'anglais d'enseignement obligatoire
- 1h d'anglais spécifique "Euro"
- 1h de DNL (physique-chimie ou Histoire-géographie)
- Préparation à la certification (facultatif) 18h/année.

+ Certification européenne gratuite
(Cambridge English Certificate)

La DNL Histoire-Géographie :

Le programme de section européenne suit le programme d'Histoire-Géographie en français mais privilégie les thèmes en rapport avec le monde anglo-saxon.

En Seconde et Première, le programme peut être aisément modifié en fonction de l'actualité (élection américaine etc.), des projets menés par la section européenne, ou des souhaits exprimés par les élèves

En terminale, le programme prévoit en histoire : le rapport que les Etats-Unis entretiennent avec le reste du monde depuis 1918, et en géographie : la mondialisation.

La DNL Physique Chimie :

Le programme de section européenne suit le programme de physique-chimie en français. Il s'appuie sur :

La pratique expérimentale en anglais,
Des recherches sur des thèmes scientifiques,
La consolidation et l'approfondissement des programmes de physique-chimie au lycée,
La découverte des approches anglo-saxonnes de l'enseignement des sciences expérimentales dans les domaines de la physique et de la chimie.

Un bac mention « Section Européenne » : pour quoi faire ?

Au **Baccalauréat**, les élèves passent un oral spécifique sur les thèmes étudiés en Terminale. Deux conditions à remplir pour obtenir le **Baccalauréat mention section européenne** : obtenir au moins 10/20 à l'oral spécifique et au moins 12/20 à l'évaluation commune de langue vivante « anglais » de Terminale.

La mention européenne au baccalauréat peut faciliter :

- l'admission en **classes préparatoires (CPGE)**,
- la poursuite d'étude scientifique de façon générale, puisque l'anglais est la langue de communication de la communauté scientifique,
- la poursuite d'études en sciences humaines et sociales, de plus en plus ouvertes vers l'international,
- l'admission dans des **sections européennes ou internationales de l'enseignement supérieur**,
- l'admission dans des **universités étrangères**.